

Procès-Verbal de la Réunion du conseil de la Communauté de Communes du 07 juin 2017

Par lettre du 30 mai deux mille dix-sept, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise, sont convoqués par Monsieur Daniel DUPLESSIS, Président de la Communauté de Communes, pour une réunion fixée le sept juin 2017, à 19h30, à la salle des fêtes de Jully-lès-Buxy pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du 12 avril 2017 ;
- Avenant n°2 à la convention triennale relative au financement du Bateau Ivre
- Signature convention annuelle plateforme multimédia
- Autorisation de signer électroniquement les actes juridiques pour soutien financier d'Eco-Folio
- Schéma local d'organisation touristique du chalonnais
- Reprise du personnel des 2 Offices de Tourisme
- Modification du tableau des effectifs
- Délibération pour le RIFSEEP
- Validation du détail des subventions 2017 accordées aux associations
- Autorisation de signature de la convention TIPI pour paiement en ligne
- Autorisation de paiement par TIPI et CB
- Compte-rendu des Vice-Présidents ;
- Questions diverses.

Sont présents les membres du Bureau :

M. Alain PARISE, Mme Dominique LANOISELET, M. Daniel DUPLESSIS, M. Michel DUCHAMP, M. Jean-Noël GORGE, M. Antonio PASCUAL, M. Jean-Pierre BILLON, Mme Joëlle PACAUD, M. Pierre D'HEILLY, M. René DELORME, M. Michel LANGLOIS, M. Dominique MORICE, M. Edmond VALETTE, M. Denis MORAIN et M. Daniel NICOLAS.

Sont présents les délégués suivants :

Mme Christine REBOURGEON, M. Christian GALLAND, M. Pascal FLORET, Mme Marie-Rose DESBRIERE, Mme Isabelle THOMAS, M. Bernard BREDEL, M. Didier VERJUX, M. Jean

GRESSARD, Mme Josette LAGRANGE, M. Roger BERTRAND, M. Alain JANDOT, Mme Virginie GAREL, M. Gérard MAÎTRE, Mme Marie-France VIROT, M. Alexandre DUPARAY, M. Jean-Pierre PERRUSSON, M. Pierre ROBIN, M. Robert NUZILLAT, M. Christian MENAGER, Mme Christine LABRY, M. Joël PIERRE, M. Alain ECKEL, M. Hubert GROUSSON, M. Claude-Bernard GAGNIARRE, M. James GESTE, , M. Michel PINGEOT, M. Roger PLANTIN, M. Antoine BARETELLA, M. Maurice BLONDEAU, M. Philippe L'HUILLIER, M. Jean-Pierre FENOGLIO.

Sont excusés : M. Pascal GALLAND, M. Laurent COGNARD, Mme Bernadette PLANCHE et Mme Marie-France DRILLIEN.

Ont donné pouvoir :

M. Pascal GALLAND à M. Daniel DUPLESSIS ;

M. Laurent COGNARD à M. Bernard BREDEL.

Mme Bernadette PLANCHE à Mme Dominique LANOISELET ;

Mme Marie-France DRILLIEN à M. Pascal FLORET ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Daniel DUPLESSIS accueille l'assemblée et remercie le maire de Jully-lès-Buxy, M. Gérard MAÎTRE d'accueillir le conseil dans sa salle des fêtes. Il fait part du nouvel investissement de la ccScC dans une sonorisation portative avec 2 micros.

M. Daniel DUPLESSIS remercie Mme Christine LABRY et Mme Pauline BURA pour le secrétariat du dernier conseil communautaire du 12 avril 2017.

M. Daniel DUPLESSIS désigne un secrétaire de séance : M. Roger BERTRAND qui accepte. Il annonce que le prochain conseil communautaire du 12 juillet, le secrétaire de séance sera M. Bernard BREDEL.

Le président informe qu'il sera distribué à la fin de la séance un document du PLUi à chaque délégué communautaire.

Concernant l'ordre du jour, M. DUPLESSIS propose d'ajouter 5 délibérations :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste d'agent de maîtrise ;
- Signature de la convention-cadre des missions facultatives du CDG 71
- Délibération pour lancer l'appel à projets Ecofolio « Accompagnement au changement »;

- Délibération pour lancer l'appel à projet : « Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau » avec une aide de 80% de l'Agence de l'Eau RMC incluant l'embauche d'un technicien ad hoc
- Validation du règlement intérieur des 3 EMA ;

M. Daniel DUPLESSIS propose de supprimer une délibération :

- Délibération pour le RIFSEEP

M. DUPLESSIS explique que les documents avaient été validés en contrôle de légalité.

Mais, le gouvernement a demandé au préfet de revenir sur la décision car des ordonnances n'étaient pas signées.. Selon le CDG71, il ne faut pas se précipiter. Il faut souligner le travail colossal qu'avait fait Chantal auprès des agents.

L'assemblée accepte à l'unanimité ces modifications.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 12 AVRIL 2017.**

M. DUPLESSIS précise que les réunions de conseil communautaire ont été espacées du fait des nombreuses réunions de PLUi.

M. Daniel NICOLAS prend la parole pour faire remarquer que page 7, à la réponse de M. DUPLESSIS sur le SDIS, les 18 000 € estimés n'ont pas de relation avec la taxe de séjour, comme il est stipulé. C'était un comparatif avec le montant de la taxe de séjour.

Mme LANOISELET prend la parole pour simplement préciser que dans son discours de présentation de la commune de Buxy, il n'a pas cité 2 tours et 2 clochers mais 2 tours ou 2 clochers. Elle tient également à préciser qu'elle n'avait pas terminé son intervention en passant de la vie associative au pot de l'amitié aussi sèchement, mais qu'elle avait souhaité une réunion constructive.

Le procès-verbal ne suscite pas d'autres remarques, il est adopté à l'unanimité.

- **AVENANT N°2 A LA CONVENTION TRIENNALE RELATIVE AU FINANCEMENT DU BATEAU IVRE**

M. DUPLESSIS laisse la parole à M. MORICE, vice-président chargé du Tourisme, Culture et Communication.

M. MORICE informe que, suite à l'Ag du Bateau Ivre, il a été constaté que la danse se développe bien à Saint-Gengoux, que l'on note une hausse des élèves, et qu'au niveau financier, le budget est sain.

M. DUPLESSIS précise qu'il y avait 4 élus qui ont constitué la majorité absolue. Il est dommage que peu de personnes s'investissent.

M. DUPLESSIS remercie la mise à disposition de la salle à Saint-Gengoux pour le cours de danse.

Lecture de la délibération :

Vu l'aide financière apportée par le Département de Saône-et-Loire auprès du Bateau Ivre attribuée lors de la commission permanente du 10 mars 2017,

Vu l'avenant n°2 à la convention triennale 2015-2017 relative au financement de l'Ecole de Musique et théâtre « Le Bateau Ivre » proposée par le Conseil Départemental, précisant le montant de la subvention déterminé sur la base des éléments contenus dans le dossier de l'année scolaire 2016-2017.

➤ **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :**

-D'autoriser le Président et le Vice-Président à signer l'avenant n°2 à la convention triennale 2015/2017 entre le Bateau Ivre, le Conseil Départemental et la c.c.S.c.c., validant la subvention du Département à hauteur de 20 127€.

M. DUPLESSIS ajoute que ce n'est pas la subvention de la ccScC qui augmente mais celle du Conseil Départemental.

M. GROUSSON demande s'il serait possible d'avoir les ébauches de délibérations avant la réunion afin de prendre connaissance des dossiers au préalable.

M. DUPLESSIS accepte.

● **SIGNATURE CONVENTION ANNUELLE PLATEFORME MULTIMEDIA**

Lecture de la délibération :

Vu l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise accueillant désormais la Maison du terroir sur la commune de Genouilly,

Vu la convention précédemment établie entre la Communauté de Communes « Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent » et l'association RAR (Rencontres et Animations Rurales) encadrant la gestion et le financement des charges de la plateforme multimédia,

Dans le désir de poursuivre ce service destiné aux habitants du territoire,

➤ **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :**

- D'autoriser le Président et le Vice-Président à signer la convention annuelle entre la Communauté de Communes et l'association RAR.

M. Roger BERTRAND, maire de Genouilly, se permet d'ajouter que la convention est rédigée pour que la c.c.S.c.c. puisse rembourser les frais de fonctionnement et la mise à disposition des locaux. Il invite les personnes à venir découvrir la plateforme multimédia.

- **AUTORISATION DE SIGNER ELECTRONIQUEMENT LES ACTES JURIDIQUES POUR SOUTIEN FINANCIER D'ECO-FOLIO**

Lecture de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10-1 et D.543-207 à D.543-212-3),

Vu l'Arrêté en vigueur portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement,

Considérant l'intérêt économique de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise à bénéficier d'une nouvelle recette financière,

Exposé :

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits.

Le code de l'environnement prévoit que les personnes visées au I de l'article L.541-10-1 contribuent à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés ainsi produits, notamment en versant une contribution financière aux éco-organismes agréés pour la filière papiers.

A ce titre, les éco-organismes versent à leur tour une participation financière aux collectivités locales ayant la charge de la gestion du service public des déchets.

➤ **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser le Président et le Vice-Président à signer électroniquement tout acte juridique (convention, contrat, avenant...) permettant à la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise de percevoir le soutien financier prévu au IV de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement au titre des déchets papiers collectés et traités en 2016.**

M. D'HEILLY, vice-président en charge de l'environnement, précise que cela permettra de faire l'avenant à la convention actuelle afin de mettre à jour le fait que le territoire a 6 communes supplémentaires.

- **DELIBERATION POUR LANCER L'APPEL A PROJETS ECOFOLIO « ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT »**

M. D'HEILLY explique que c'est une opportunité qu'offre Ecofolio de nous aider à uniformiser le tri des papiers sur le territoire. Cette réflexion est déjà très importante dans la commission environnement. C'est un dossier lourd à produire avant le 15 juin 2017.

Ce qui est nouveau, c'est que l'Ademe a fait des recommandations au niveau du tri des papiers. Il y a un souhait de la part d'Ecofolio de correspondre à ces recommandations.

Sur un plan plus local, il y a un souhait de se rapprocher de ce que font les territoires voisins, tels que Le Grand Chalon ou Entre Saône et Grosne.

S'il on est retenu, (réponse au mois de septembre), la c.c.S.c.c. proposera un système mixte, c'est-à-dire du porte à porte en bacs jaunes pour tout ce qui concerne les emballages plastiques et métaux, et un système en point d'apport volontaire pour tout ce qu'on appelle les fibreux. C'est-à-dire qu'on jumellerait avec la colonne verre, qui existe sur tout le territoire, y compris sur les 6 communes, une colonne qui accueillerait tous les fibreux (papiers et cartonnettes).

Ce projet est directement lié aux consignes que donne l'Ademe pour l'avenir.

C'est assez proche du grand Chalon qui a une colonne verre et une colonne papier. Ils réfléchissent à l'étendre à tous les fibreux.

Si le projet est accepté, il serait soutenu à hauteur de 75% des dépenses pour installer toutes les colonnes papier dans les communes.

On garderait donc la poubelle jaune pour les emballages plastiques et métaux. Les communes qui n'en possèdent pas encore, en auraient une.

Voilà le système que la commission environnement a choisi. Sur un plan économique, le papier nous coûte très cher en transport et en tri. Si on le sépare au départ, quand on sait que le coût est de 200€/tonne et que nous avons actuellement 250 tonnes sur le territoire, l'économie est vite calculée. Certes, cela fait une charge supplémentaire pour les habitants car ils devront amener le papier en Point d'apport volontaire.

- M. VERJUX : ce système existait déjà avant avec le container papier ?
- M. D'HEILLY : Oui, quelque part c'est quasiment un retour en arrière, mais on garde quand même la poubelle jaune pour tout ce qui est emballage.
- M. PIERRE : c'est une avance dans la qualité du tri.
- M. D'HEILLY : Si le tri est de meilleure qualité, le soutien l'est aussi et le papier se vend mieux. L'économie devrait être de 120 à 150 000€/an. Ce n'est pas négligeable.
- M. GORGE : On passerait à une collecte/mois ?

- M. D'HEILLY : Ce n'est pas décidé. C'est une réflexion à avoir pour le nouveau marché. Il faut attendre la réponse d'Ecofolio et surtout du devenir de l'étude d'extension des consignes de tri pour laquelle on doit avoir une réponse à l'automne. La règle c'est qu'il faudrait qu'en 2022, tout le monde soit passé en extension des consignes de tri, j'aimerais y parvenir avant la fin 2018.
Si on pouvait jumeler notre marché avec le changement de pratiques des consignes de tri en matière de papier et plastique, l'année prochaine serait le bon timing.
Je n'exclue pas de proposer au préfet qu'il nous fasse une dérogation, pour qu'au moins sur certains secteurs, on puisse passer à 1 semaine sur 2 pour la poubelle normale. Cela ferait des économies considérables. Je ne dis pas qu'il faut faire ça dans le centre ville de Buxy ou St-Gengoux mais dans les communes rurales comme la mienne, je ne vois pas quel problème cela poserait.
En tout cas, il y a beaucoup de choses à réfléchir dans le cadre de ce nouveau marché.
- M. DUPARAY : combien coûte une colonne à fibreux ?
- M. D'HEILLY : 1200€. On est parti sur 90 pour avoir un maillage extrêmement dense, afin d'en avoir au moins une par hameau. Il faudra aussi prévoir d'augmenter les colonnes à verre car, actuellement il y en a 65, pour proposer les 2 partout.
Mais ces colonnes « fibreux » serait subventionnées à 75% si on est retenu.
- M. DUPARAY : ça change la donne si on n'est pas retenu !
- M. D'HEILLY : Oui. On candidate et on se repose la question quand on aura la réponse.
- M. NICOLAS : Si la réforme est actée, modifier la périodicité des bacs jaunes, cela me paraît pertinent. Par contre, modifier la périodicité des poubelles d'ordures ménagères, je suis sceptique ;
- M. D'HEILLY : je ne veux pas lancer le débat ce soir. On y reviendra après la réponse.

M. DUPLESSIS rappelle l'urgence de cette délibération car l'appel à projet doit être déposé avant le 15 juin.

Lecture de la délibération :

Vu l'avis de la commission Environnement en date du 10 mai 2017,

Vu l'avis du Bureau de la c.c.S.c.c. en date du 16 mai 2017,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.541-10-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 19 janvier 2007 portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités locales en application de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement et de l'article 1er du décret n° 2006-239 du 1er mars 2006 (article D543-207 Code de l'environnement),

Vu la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets papiers, n°EF071047 signée en janvier 2013,

Vu le cahier des charges de l'appel à projets d'ECOFOLIO intitulée «Accompagnement au changement » pour l'année 2017

Considérant ce qui suit :

L'Eco organisme ECO FOLIO propose un soutien supplémentaire sous la forme d'une dotation pour l'accompagnement au changement. Cette dotation financière nécessite un dépôt de candidature dont la date limite est fixée au 15 juin 2017.

La dotation proposée par ECO FOLIO peut atteindre 75 % du montant éligible du projet présenté.

Il est proposé de participer à cet appel à projet « Accompagnement au changement » en vue de solliciter la dotation financière proposée par ECO FOLIO pour le développement de Points d'Apports Volontaires « fibreux ».

➤ **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :**

-D'autoriser la participation à l'appel à projet d'ECO FOLIO session 2017;

- D'autoriser le Président et le Vice-Président à signer la convention de partenariat avec ECO FOLIO relative au projet «Vers une nouvelle organisation du tri des papiers», dans le cas où celui-ci serait retenu par l'éco-organisme;

• **SCHEMA LOCAL D'ORGANISATION TOURISTIQUE DU CHALONNAIS**

M. DUPLESSIS explique que le cabinet d'étude EA Tourisme a rencontré les principaux acteurs (offices de tourisme, présidents de communautés de communes...) du tourisme à l'échelle du Syndicat Mixte du chalonnais, pour voir comment était organisé le tourisme dans le chalonnais. Il est clair que le bassin du chalonnais est le mieux placé pour fixer la politique touristique du territoire.

M. DUPLESSIS a souhaité que les présidents des territoires soient plus impliqués dans les choix ; on fixe la politique touristique sur notre territoire mais jusque là, nous étions très peu consultés pour la fixer à l'échelle du chalonnais.

M. DUPLESSIS propose à M. MENAGER, président de l'Office de Tourisme de Buxy de prendre la parole.

M. MENAGER explique que dans le Pays du chalonnais, il y a plusieurs offices de tourisme (Chalon, St-Gengoux, Buxy, Sennecey, Verdun).

Il y a quelques années s'est crée Tourisme en chalonnais. Les offices de tourisme se sont réunis pour faire des choses en commun. C'était du bénévolat pur. Chacun avait un pôle à organiser. Pour Buxy, c'était la thématique du vin. Depuis 3 ans, cette association a un président, M. Gilles PLATRET, actuel maire de Chalon. Il est à l'initiative de cette étude car il aimerait à terme qu'il y ait un office de pôle à Chalon et que les autres OT soient des antennes. Lors de cette consultation, les offices de tourisme ont fait part de leur volonté d'être maître chez soi, tout en travaillant avec les autres offices de tourisme. Nous allons bientôt savoir ce qui va sortir de cette étude.

M. DUPLESSIS reprend la parole en expliquant qu'il y aura obligatoirement une validation par chaque conseil communautaire s'il y a des actions à entreprendre.

Le souhait du président est que la politique soit fixée par ceux qui financent, c'est-à-dire les communautés de communes et le Grand Chalon. Ils ont leurs mots à dire dans le choix des projets. Certains sélectionnés en 2015 et 2016 n'ont pas eu un impact très important sur nos territoires.

Le cabinet nous a fourni 5 questions. Ce sera vu en commission avec M. MORICE et M. MENAGER.

- **REPRISE DU PERSONNEL DES 2 OFFICES DE TOURISME**

C'est une réflexion qui avait déjà été menée depuis un certain temps. Jusqu'à maintenant, on subventionnait l'Office de tourisme de Buxy à hauteur de 75 000€/an. A partir de cette année, on a mis à peu près la même chose pour celui de St-Gengoux (un peu moins, car il y a moins d'heures de personnel).

M. DUPLESSIS a souhaité prendre à la charge de la ccScC le salaire des 4 agents (2 sur Buxy et 2 sur St-Gengoux), plutôt que de donner une subvention à hauteur de 135 000€/an, tout en continuant de subventionner les associations, ou l'association future, en retirant la part des salaires. Ceci implique une reprise des agents dans le tableau des effectifs de la ccScC.

Ca aura obligatoirement un impact sur notre masse salariale mais surtout sur le Coefficient d'Intégration Fiscale. Le rapport important pour l'intégration fiscale, c'est celui de la masse salariale de la ccScC par rapport à celle des communes. Comme les communes ne diminuent pas leur masse salariale, notre CIF est amené à diminuer.

M. DUPLESSIS a reçu individuellement chaque agent, comme Chantal PACAUD, DGS l'avait fait en fin d'année 2016. Ils sont pratiquement enchantés de rejoindre le personnel de la ccScC.

- Mme LANOISELET : si j'ai bien compris, les 4 salaires seront pris en charge par la ccScC et les 2 associations qui géraient les offices auront des subventions ?

- M. DUPLESSIS : Ils auront toujours les subventions pour le fonctionnement. Une réflexion est en cours pour savoir s'il y aura 1 ou 2 associations. J'ai donné carte blanche aux présidents à la commission pour proposer quelque chose en fin d'année. Le souhait, c'est qu'il n'y ait qu'une association mais l'organisation du fonctionnement touristique sera mise en œuvre par la ou les associations.

- M. MENAGER : La loi Notre impose qu'il n'y ait qu'un seul office de tourisme sur le territoire. On est en pleine discussion car les 2 offices de tourisme sont de taille comparable. Ce n'est donc pas évident. Je pense qu'il restera sûrement 2 associations : une à St-Gengoux et une à Buxy pour toutes les manifestations et pour que les bénévoles soient autour de tous les projets. Le siège social de l'unique office de tourisme serait à la ccScC et s'appellerait Office de Tourisme Sud Côte chalonaise.

- M. DUPLESSIS : c'est purement administratif. Vu qu'il ne faut qu'un seul OT, on mettra son siège social à la Communauté de Communes. Mais, il y aura 2 sites.

- M. DELORME : Le président de l'OT de St-Gengoux est tout à fait favorable à ce que le siège social soit à la ccSc. Une association avec 2 titres différents peut-être mais je crois qu'on est obligé de dissocier St-Gengoux et Buxy en tant que bénévoles. Bien qu'on ait les mêmes idées, on n'est pas tout à fait sur le même territoire.

- M. MENAGER : Tout à fait. Ce ne sont pas les bénévoles de Buxy qui viendront donner la main à Saint-Gengoux, ni l'inverse. J'ajoute qu'il y aura une directrice.

- Mme LANOISELET : c'est le plus cohérent.

M. DUPLESSIS ajoute qu'on reviendra sur l'organisation. Mais, une fois que les emplois seront financés par la ccSc, on y verra plus clair.

- M. GROUSSON : est-ce que les nouveaux emplois vont bénéficier des primes comme l'IAT, RIFSEEP?

- M. DUPLESSIS : Oui, on reconduit les mêmes primes. Ils gardent les mêmes avantages. Le financement est le même, ce n'est juste pas la même ligne au budget.

- M. MENAGER : la part des salaires dans la subvention était de 70%.

- M. DUPLESSIS : Le préfet nous a conseillé par rapport au subventionnement de la masse salariale pour les associations, d'éclaircir ce point. Il faut éviter que l'argent de la ccSc sorte pour financer de la masse salariale d'une association.

Lecture de la délibération :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu l'article L.1224-3 du code du travail fixant le régime applicable à l'ensemble des salariés d'une entité économique dont l'activité est transférée à une personne morale de droit public dans le cadre d'un service public administratif,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion,

Vu la décision du conseil communautaire de procéder à la reprise du personnel des Offices de Tourisme de Buxy et Saint-Gengoux-le-National au 1er septembre 2017.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ET qu'il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : Création d'emplois.

Sont créés :

- Trois emplois de conseillers en séjour à temps complet relevant des grades suivants : adjoint du patrimoine.
- Un emploi de conseiller en séjour à temps complet (24/35ème) relevant des grades suivants : adjoint du patrimoine.

Ces emplois seront pourvus par les agents transférés dont les contrats de droit privé deviennent des fonctionnaires.

Article 2 : Effectif des emplois.

Le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus créés.

Article 3 : Budget

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Exécution

Monsieur le Président est chargé de la mise en œuvre de la présente décision.

➤ **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à 47 voix pour et 1 abstention :**

- **D'approuver le transfert de l'activité privée vers le service public**
- **D'approuver les créations d'emplois.**

M. DUPLESSIS précise qu'on avait inscrit au budget à compter du 1^{er} juillet 2017.

Avant de passer au tableau des emplois, il y a une rectification à faire.

• SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ET CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE ;

M. DUPLESSIS explique qu'il s'agit du poste de Charline AMOROS suite à sa prise de poste de chef de service. Il avait déjà été délibéré mais il n'était pas inscrit au tableau.

Lecture de la délibération :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes.

Concernant notamment le poste d'adjoint technique (35h) qui avait été créé en 2013 afin d'accueillir un Maître composteur ;

Considérant l'évolution des fonctions du Maître composteur nécessitant une technicité et un savoir-faire particulier ;

Considérant la création d'un poste d'Agent de maîtrise ;

Sur avis favorable du bureau, le Président propose la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter de la date de validation de la présente délibération.

➤ **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter de la date de validation de la présente délibération.**
- **D'approuver la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter de la date de validation de la présente délibération.**
- **D'autoriser le Président et le Vice-Président à engager les démarches correspondantes**
- **D'autoriser le Président et le Vice-Président à signer les documents afférents.**

• **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Lecture de la délibération :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes.

Concernant notamment le poste d'adjoint technique (35h) qui avait été créé en 2013 afin d'accueillir un Maître composteur ;

Considérant l'évolution des fonctions du Maître composteur nécessitant une technicité et un savoir-faire particulier ;

Considérant la création d'un poste d'Agent de maîtrise ;

Le Président propose la suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet à compter de la date de validation de la présente délibération et la création d'un poste d'Agent de maîtrise à temps complet.

Concernant également la reprise du personnel des Offices de Tourisme à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

Sur avis favorable du bureau, le Président propose la création des postes suivants :

- *Trois postes d'adjoints du patrimoine à temps complet ;*
- *Un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (24/35ème) ;*
- *Un poste d'agent de maîtrise à temps complet*

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour :

Type de poste	Catégorie	Anciens effectifs	Nouveaux effectifs
Rédacteur (TC)	B	1	1
Educateur Principal de Jeunes Enfants (TC)	B	2	2
Educateur de Jeunes Enfants (TC)	B	2	2
Infirmier (TC)	B	1	1
Assistant Socio-éducatif (TC)	B	1	1
Technicien (TC)	B	1	1
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe (TC)	B	1	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (TC)	C	2	2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe (TC)	C	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (MT)	C	1	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe (TC)	C	1	1
Adjoint technique de 2^{ème} classe (TC)	C	2	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (TNC 22.50/35è)	C	1	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (TNC 16/35è)	C	1	1
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe (TC)	C	1	1
Auxiliaire de Puériculture 1 ^{ère} classe (TCN 28/35è)	C	1	1
Agent social de 2 ^{ème} classe (TC)	C	4	4
Agent social de 2 ^{ème} classe (TNC 28/35è)	C	3	3
Adjoint animation de 2 ^{ème} classe (TC)	C	4	4
Adjoint animation de 2 ^{ème} classe (TNC 28/35è)	C	1	1
Adjoint animation de 2 ^{ème} classe (TNC 21/35è)	C	1	1
Adjoint animation de 1 ^{ère} classe (TC)	C	1	1

ATSEM principal de 2 ^{ème} classe (TC)	C	1	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe (TNC 21/35è)	C	1	1
Ingénieur (TNC 21/35è)	A	1	1
Médecin (TNC)	A	1	1
Adjoint du patrimoine (TC)	C	0	3
Adjoint du patrimoine (TNC 24/35è)	C	0	1
Agent de maîtrise	C	0	1
TOTAL AGENTS		38	42

➤ **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la modification du tableau des emplois ainsi proposée**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2017, chapitre 012, Article 6411.

- **VALIDATION DU DETAIL DES SUBVENTIONS 2017 ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS**

M. DUPLESSIS explique qu'au niveau des subventions, on avait fait un vote global. Ici, c'est une délibération pour détailler chaque association avec sa subvention.

Lecture de la délibération :

Vu le vote du budget Principal de la c.c.S.c.c. du 12 avril 2017,

Considérant l'approbation du Conseil de la c.c.S.c.c. du montant total des subventions allouées aux associations pour 2017, soit 236 300 €, inscrit au budget au compte 6574,

Considérant la proposition de répartition de cette somme comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2017
SI FA SI LA	400€
Renaissance du Château Pontus de Tyard	4 200€
Autour de Buxy en Fête	1 000€
La Tuilerie Les Beaux Bois	600€
Compagnie du Bonheur Vert	2 500€
Office de Tourisme de Buxy	44 000€
Office de Tourisme de Saint-Gengoux-le-National	35 000€
OISCC	20 000€
Ivre	116 000€
Montgolfiades	1 000€
Compagnie RASPOSO	2 500€
Les tréteaux de Maître Pierre	800€
Théâtre à Cran	1 500€
La haie Vive	1 200€
Les Films du Tilleul	1 500€
Compagnie Chaos Carré	1 100€
Maison du Terroir – programmation culturelle	3 000€
TOTAL	236 300€

- Le Conseil de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :
- D'approuver cette répartition,
 - D'autoriser le Président et le Vice-président à signer tous les documents permettant le paiement de ces sommes.
 - M. NICOLAS : Quel est le total ?
 - M. DUPLESSIS : 236 300€
 - M. NICOLAS : le Bateau Ivre représente presque 50% du budget ?
 - M. DUPLESSIS : Oui.

- **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TIPI POUR PAIEMENT EN LIGNE**

M. LANGLOIS, vice-président chargé des Finances, explique que le TIPI est le moyen automatisé de paiement mis en place par l'administration des finances publiques qui permet aux usagers de nous régler les prestations consommées via internet. Ils peuvent payer par carte bancaire, virement ou prélèvement. Certains SIVOS l'utilisent déjà. Par contre, il y a un petit coût prélevé par l'administration fiscale mais c'est vraiment minime. Le fait de permettre à nos usagers de nous payer les prestations avec des moyens de paiement modernes, est le minimum qu'on puisse leur offrir.

- M. GROUSSON : Est-ce qu'il y a plus d'impayés ?

- M. LANGLOIS : c'est l'administration fiscale qui s'occupe de ça.

Lecture de la délibération :

Vu le dispositif mis en place par la DGFIP pour le paiement en ligne par carte bancaire pour les usagers des titres de recettes

Considérant que ce dispositif permet de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir effectuer leurs démarches en ligne 24h/24 et 7j/7, sans avoir à se déplacer et dans un environnement sécurisé,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser l'adhésion à ce dispositif par la signature d'une convention avec la DGFIP pour une durée indéterminée.

Considérant que cette convention peut être résiliée à tout moment par l'une des parties.

Considérant que la collectivité supporte le coût du commissionnement de carte bancaire pour le Secteur Public Local au tarif en vigueur à la date de signature.

Considérant que la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise, soucieuse de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent effectuer leurs démarches de la vie courante en ligne, envisage d'élargir cette offre en adhérant au système TIPI et en proposant ce nouveau moyen de télé-paiement par carte bancaire des titres de recettes émis par la collectivité.

➤ **Le Conseil de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :**

-D'approuver la mise en place du dispositif TIPI

-D'autoriser le Président et le Vice-Président à signer la convention entre la DGFIP et la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise, telle qu'annexée à la présente délibération.

- **AUTORISATION DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE**

Lecture de la délibération :

Considérant l'offre de service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP),

Considérant que la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise est désireuse de participer activement au programme de modernisation de l'administration et ainsi contribuer au développement de l'administration électronique,

Considérant que ce dispositif renforce l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles, améliorant ainsi la gestion de la trésorerie de la Communauté de Communes.

Monsieur Daniel DUPLESSIS, informe les membres de l'assemblée que dans le cadre de la modernisation des services municipaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés, la Communauté de Communes envisage de mettre en place le paiement en ligne des recettes intercommunales.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose aux collectivités locales un service de paiement par carte bancaire sur internet dénommé TIPI, Titres Payables par Internet, qui se décline en TIPI Régie pour les recettes encaissées par un régisseur de recettes et TIPI dit classique pour les recettes prises en charge à la Trésorerie de Buxy.

Les membres du Conseil Communautaire sont également informés qu'en cas de contestation d'un usager sur la réalité même ou le montant d'une opération, le compte de la Communauté de Communes est débité d'office du montant rejeté par la banque du porteur de la carte bancaire.

➤ **Le Conseil de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :**

-D'autoriser le paiement par Carte Bancaire

- **AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION-CADRE « MISSIONS FACULTATIVES » AVEC LE CDG71**

Lecture de la délibération :

A côté des missions obligatoires du Centre de Gestion financées par la cotisation sur la masse salariale, d'autres missions facultatives sont effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires et financées par convention.

Descriptif des missions facultatives :

- Emplois temporaires,
- Conseil et assistance au recrutement,
- Mise à disposition de fonctionnaires,
- Commissions de sélections professionnelles,
- Services paies,
- Conseil en organisation et en ressources Humaines,
- Retraite, CNRACL,
- Médecine préventive,

- *Entretien médico-professionnel (avec cadre de santé et psychologue du travail),*
- *Action de prévention en milieu professionnel,*
- *Accompagnement à l'élaboration du document unique,*
- *Accompagnement à la mise à jour du document unique,*
- *Accompagnement à la réalisation du document unique,*
- *Assistance, audit ou inspection en prévention des risques professionnels,*
- *Traitement et valorisation des archives.*

Le Centre de Gestion de Saône-et-Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, autant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

- **Le Conseil de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :**
 - **D'autoriser le Président à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71 et tout document s'y afférent.**

M. DUPLESSIS précise que chaque mission demande un financement. A chaque demande de prestation, il y aura un financement particulier que l'on vous rapportera si on en demande.

- **AUTORISATION DE LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU**

M. DUPLESSIS laisse la parole à M. BILLON, vice-président chargé de l'eau, assainissement et GEMAPI.

M. BILLON explique qu'en application de la loi NOTRE, à partir du 1^{er} janvier 2018 ou jusqu'au 1^{er} janvier 2020, la ccScc devra reprendre la compétence eau, assainissement et GEMAPI.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'apercevant du cap à combler entre ce qui se fait aujourd'hui et ce que la loi va nous demander, elle lance un appel à projet dans lequel nous pouvons nous positionner pour avoir des aides. Si on monte le dossier avant le 30 juin 2017, nous avons 80% d'aide pour réaliser des diagnostics, jusqu'à la possibilité d'avoir du personnel technique compétent.

Prenons-nous la compétence ou pas ? Prenons-nous le risque d'attendre 2018, sachant qu'il y a des diagnostics à faire, la situation financière des collectivités, établir les différents scénarios de transfert de compétence. Vous imaginez ce que c'est pour une commune, alors pour harmoniser 36 communes, c'est un gros travail. C'est intéressant. D'ailleurs M. BILLON remercie les communes qu'il a déjà rencontrées car elles jouent le jeu de la transparence. Ce dossier à monter avant le 30 juin, permettrait d'avoir des aides jusqu'à 80%. Pour l'anecdote, la délibération que l'on vous propose doit être prise mais il ne faut pas la transmettre. Il faut seulement la garder en cas de contrôle.

M. BILLON précise que cette Agence de l'eau est sérieuse et qu'on peut tenir compte des taux de subvention qu'elle annonce. Si cela nous permet d'avoir des techniciens pour nous aider, cela vaut le coup de le tenter.

- M. D'HEILLY : Qu'est-ce qui est pris en charge ? Les frais d'étude ?

- M. BILLON : Oui. C'est une aide au diagnostic et au personnel, éventuellement un bureau d'étude si besoin.

- M. DUPLESSIS : C'est financer de l'ingénierie à 80% sur 2 ans
- M. BILLON : C'est très intéressant. Mais même si un petit groupe d'élus y travaille, on va y passer du temps, car on manque de technicité.
- M. DELORME : Concernant la loi sur l'assainissement, je suis entièrement d'accord. Par contre, sur l'eau, je suis beaucoup plus réticent. Il faut savoir qu'on appartient à des syndicats. On ne va pas partir d'un syndicat en disant qu'on a un bureau d'étude et qu'on va aller à la communauté de communes. Il y a même des gens qui sont des indépendants. Je crois que mélanger l'eau et l'assainissement n'est pas une bonne idée, je n'y suis pas très favorable. C'est un débat important que doivent faire les syndicats pour savoir comment partager sur les territoires. Est-ce que les communautés de communes vont tout absorber ou les syndicats vont se regrouper pour faire un syndicat plutôt unique.
- M. BILLON : C'est bien l'objet de la loi NOTRE qui ne met pas l'eau et l'assainissement dans le même dossier. Elle les distingue. Ceux qui imaginent que c'est mélangé, pour ma part je pense que c'est beaucoup trop tôt pour le dire. Laissons les gens travailler pour voir ce qui sera la meilleure solution technique et la moins coûteuse.
- M. DUPLESSIS : la compétence telle qu'elle est écrite dans la loi NOTRE, il n'y a pas d'ambiguïté. La Délégation de Service Publique peut être confiée à quelqu'un d'autre, comme un syndicat mais la compétence est de la responsabilité de la Communauté de Communes. Il faut en être conscient.
- M. NUZILLAT : Les sénateurs qui défendent en principe le monde rural ont fait une proposition de loi au Sénat selon laquelle les communes auraient le choix de rentrer dans la compétence de l'intercommunalité argumentant que tout ce qui est fait au niveau de l'eau est fait de manière bénévole ou par les employés communaux, alors que si on rentrait dans une intercommunalité qui serait obligé de prendre des moyens techniques, ça engendrerait des coûts très importants. Aujourd'hui rien que l'uniformité du coût de l'eau sur une intercommunalité, ce n'est pas évident. Ce projet a été voté par le Sénat et devait passer devant le parlement mais du fait des élections, cela a été repoussé.
- M. DUPLESSIS : C'est ce qu'on a constaté, c'est pour ça qu'on s'y prend relativement en avance. Aujourd'hui, notre guide c'est la loi NOTRE. Si cela change, tant mieux mais aujourd'hui on est obligé d'anticiper. On a 2 ans pour travailler sur ce dossier. On anticipe. On le fera ou on ne le fera pas.
- M. VALETTE : Si les sénateurs ont commencé à retravailler la loi, c'est parce qu'ils se sont aperçus que sur le terrain c'était très compliqué, et qu'il y avait des différences énormes entre les communes. On va vers quelque chose de totalement aberrant. La loi NOTRE est une loi absurde. Derrière c'est à nous de le gérer et c'est aux habitants de le payer. Ce n'est pas admissible ! Il faut arrêter d'être soumis à la bêtise.

Lecture de la délibération :

Vu la loi Notre du 07 août 2015 imposant le transfert obligatoire de l'eau et assainissement des communes vers les EPCI à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse lance un appel à projets "Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau", qui permet de travailler sur la prise de compétence « eau et assainissement » des EPCI, l'amélioration de la gestion financière du patrimoine de l'eau et de l'assainissement.

Vu que les projets soutenus sont les études permettant de préparer les transferts de compétences et de structurer les services d'eau et d'assainissement (inventaires du patrimoine, études financières, étude de structuration des services).

Vu que l'Agence de l'Eau attribue des aides à hauteur de 80% pour les dossiers reçus avant le 30 juin 2017.

Considérant l'exposé du Vice-Président en charge de l'eau, l'assainissement et GEMAPi sur la possibilité de candidater à cet appel à projets

➤ **Le Conseil de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à 49 voix pour et 1 abstention :**

- **De répondre favorablement à cet appel à projets;**

- **De déposer un dossier de candidature avant le 30 juin 2017**

- **D'autoriser le Président et le Vice-Président en charge de ce dossier à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

- M. JANDOT : J'ai mon contrat de maintenance qui finit en fin d'année. Est-ce qu'on peut renouveler en attendant 2020 ?

- M. DUPLESSIS : Oui bien sûr. Admettons que la ccScc prenne la compétence au 1^{er} janvier 2019, elle devra reprendre de facto les contrats des 36 communes. Il y aura un certain nombre d'années pour lisser comme on le fait pour toutes les autres compétences.

M. BILLON reprend la parole en précisant que l'aide est sur 2 ans maximum. On a donc 2 ans pour mener à bien ce dossier.

● **Validation du règlement intérieur des 3 EMA**

M. DUPLESSIS laisse la parole à Mme PACAUD. La vice-présidente explique qu'avec l'arrivée de Saint-Gengoux, il a été convenu de revoir le règlement intérieur des 3 Espaces Multi Accueil, sans les refondre complètement.

Voici les points importants qui ont été revus :

- Pour chaque structure, la personne à la direction doit avoir le diplôme d'Educateur jeunes Enfants
- Chacun de nos EMA fonctionne avec une continuité de services sur des fonctions qui sont soit d'EJE, soit d'auxiliaire de puériculture, soit d'infirmière. Sur l'amplitude horaire totale de nos 3 EMA, il y a soit un Educateur de jeunes Enfants, soit un auxiliaire de puériculture soit une infirmière.
- L'encadrement est assuré de façon à ce qu'il y ait toujours 1 adulte pour 6 enfants. Si jamais, il y a moins de 6, c'est systématiquement 2 personnes présentes. Il n'y a jamais qu'1 seul adulte avec 1 seul enfant.
- Les conditions d'admission : priorité aux enfants de notre territoire, mais également les enfants dont les parents (l'un ou l'autre) travaillent sur notre territoire.
- Pour chaque accueil régulier, il y aura un contrat sur lequel il y a un engagement du nombre d'heures.

- Pour la facturation, nous sommes dans un dispositif avec la CAF. Nous facturons aux familles que la quote-part restant à leur charge. C'est la CAF qui finance directement la ccScc dans le cadre de sa dotation de PSU.
- Toute ½ h commencée est dûe. Il y a déduction pour les maladies de l'enfant avec toutefois 1 jour de carence. L'objectif est de dire que quand un enfant est absent, il est difficile d'en prendre un autre en accueil ponctuel alors qu'à partir du 2^{ème} jour, il est possible de l'anticiper.

Lecture de la délibération :

Vu la reprise de l'Espace Multi Accueil de Saint-Gengoux-le-National au 1^{er} janvier 2017 au sein de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise,

Vu la nécessité de mettre à jour le Règlement de Fonctionnement des 3 Espaces Multi Accueil de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise afin de créer une cohérence entre ces 3 sites,

- ***Le Conseil de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :***
- ***D'autoriser le Président à signer la mise à jour du nouveau Règlement de Fonctionnement des 3 Espaces Multi Accueil de Buxy, Granges et Saint-Gengoux-le-National.***

M. DUPLESSIS reprend la parole et salue la présence de M. DORME et M. FEVRAT du JSL.

Parmi nous, vous avez sûrement remarqué la présence de Robert NUZILLAT de Moroges. En effet, le maire Jean VENOT a laissé ses fonctions de maire, après plusieurs mandats. M. DUPLESSIS salue la persévérance, la présence, l'impact sur le terrain de Jean VENOT. Il a été un maire extrêmement courageux au niveau de sa commune et de l'intérêt communautaire et le président le remercie de tout ce qu'il a fait sur le territoire. M. DUPLESSIS salue donc M. NUZILLAT qui est maire adjoint par intérim. Des élections vont être organisées début juillet prévoyant un nouveau maire et des nouveaux adjoints pour la rentrée.

M. NUZILLAT prend la parole pour ajouter qu'il manque 3 conseillers municipaux. Ils sont tenus par la loi de faire des élections municipales partielles pour élire ces 3 personnes. Quand le conseil municipal sera au complet, ils pourront élire un nouveau maire.

COMPTE-RENDUS DES VICE-PRESIDENTS

M. Michel LANGLOIS

- **Rencontre avec le sous-préfet :** M. LANGLOIS lui a fait part de sa difficulté de recouvrir les sommes qui nous dues par différents organismes. Il a été très surpris de la manière dont on est traité par l'organisme qui subventionne

Natura 2000. Le sous-préfet a demandé la liste des organismes. Nous avons encore 500 000€ dehors sur des vieux programmes (Raveaux, compostage...)

- **Marché Office de Tourisme Buxy** : ouverture des plis la semaine prochaine
- **Marché de la Varandaine** : ouverture d'une partie des lots la semaine prochaine.
- **Smartflower** : celle de St-Gengoux sera mise en place début août et celle de Buxy sera en place début septembre.

M. Pierre D'HEILLY

Il va présenter un certain nombre de décisions passées en commission et validées par le bureau.

- **Mode de taxation sur les ordures ménagères** : la commission a passé toute une soirée à débattre. Il faut que ce soit harmoniser avant la fin de l'année prochaine. Le choix a été fait de généraliser à l'ensemble du territoire le choix de la taxe d'ordures ménagères. Les 6 communes, qui étaient pour certaines en redevance simple et d'autres en redevance incitative, passeront au système de la taxation. La commission n'a pas défini la date. Il faudra voir avec la perception mais le plus simple sera peut-être de basculer au 1^{er} janvier 2018.

Les arguments principaux retenus par la commission sont :

- Le système de la redevance (particulièrement celui de l'incitative) même s'il est préconisé par un certain nombre d'organismes, est controversé et particulièrement lourd. Il a l'avantage de faire baisser les chiffres des OM quand ils sont élevés. La redevance incitative a un sens quand on a 230 à 250 kg d'OM/habitant. Or, nous, sur notre territoire, on est à 180 kg.
- Le principe de la taxe s'adosse à la notion de service public et non de prestation commerciale. La commission souhaite garder cet état d'esprit.

- M. NICOLAS : La taxe est plus facile à recouvrir.

Il va falloir mettre en place une communication pour les 6 communes car cela va être un changement important.

-Mme LAGRANGE : ce changement ne nous satisfait pas.

Certaines communes qui ont mis en place la redevance incitative savent que ça a été compliqué à mettre en place. Il faudra expliquer aux personnes pourquoi on revient en arrière. Ce ne sera pas forcément bien compris par certaines personnes. Le système de la taxe est adossé sur le foncier bâti donc certaines personnes vont payer moins, d'autres plus. Ces dernières trouveront sûrement la pilule plus dure à avaler.

-Mme LAGRANGE : D'autant plus que cela risque de toucher des personnes avec des faibles moyens et je trouve que c'est profondément injuste.

M. D'HEILLY : on ne va pas refaire le débat mais c'est une idée reçue. En général, la redevance incitative fonctionne très bien pour les classes aisées car le message est très bien reçu, vu que ce sont des personnes qui ont accès à l'information. Par contre, elle pénalise les

ménages à faible revenu qui n'ont pas forcément le réflexe de tri, qui sont souvent dans des petits logements et qui se trouvent à payer des redevances OM élevées parce qu'ils produisent pas mal d'OM. Alors que s'ils étaient en taxe, ils paieraient moins cher.

Il faut savoir qu'il n'y a aucun système parfait. Il n'y a pas de solution idéale, qui soit à la fois intelligente, équitable, favorisant le tri, et à la fois qui ne pénalisent pas les petits revenus.

C'était un choix très unanime de la commission.

-M. VALETTE : La redevance incitative est dans un système de consommation pure et non dans une démarche écologique et responsable.

-M. GALLAND : Burnand était en redevance incitative. Il y a eu de gros efforts de faits. Ça fonctionne très bien.

M. DUPLESSIS rejoint la parole de M. D'HEILLY : en tant qu'élu, on a la responsabilité de faire baisser notre tonnage. Si on y arrive, on maîtrisera la taxe telle qu'on l'a fait jusqu'à présent. Il n'y a pas eu d'envolée de notre taxe depuis plusieurs années. C'est parce qu'on a une politique de prévention, de communication auprès des habitants extrêmement importante. Il faut persévérer dans ce sens là. Les colonnes de papier vont dans ce sens. Plus on sera performant, plus on sera aidé et moins ça nous coûtera. Cela coûtera toujours trop cher car actuellement nous allons être à environ 1.6 millions pour le nouveau marché. J'avais donné le challenge de ne pas dépasser 1.2 million.

-M. D'HEILLY : On a récupéré des communes.

M. DUPLESSIS poursuit en appuyant sur le fait qu'il faut persévérer dans nos efforts de tri et dans cette politique de réduction de nos déchets lancée depuis une 10^{aine} d'années.

Si on regarde sur une dizaine d'années, on constate une énorme différence. C'est bien la preuve que l'on a fait des efforts. Ça n'a pas fait diminuer notre taxe car c'est de plus en plus cher au niveau du SMET à Chagny avec des investissements importants, mais c'est préserver notre environnement et produire de l'énergie plus propre. M. DUPLESSIS se satisfait du travail de la commission environnement. Le système n'est pas parfait mais il est significatif de ce qui se fait dans ce pays : 1 pas en avant, 2 pas en arrière. On manque de maintien de cap.

-Mme LAGRANGE : Je voulais préciser que toutes les communes qui sont rattachées à la ccScc ne sont pas toutes à la redevance incitative.

-M. D'HEILLY : Il y en a 4 en redevance simple. Il faut rester attaché à la notion de service public dans le cadre du traitement des OM. Le système de la redevance n'est plus un service public mais une prestation commerciale. C'est-à-dire que quelqu'un qui ne bénéficie pas de cette prestation est en mesure de ne pas payer cette redevance. Ceci explique bien le régime de la taxe où tout le monde contribue (en fonction d'une base qui n'est pas forcément bonne) à un service public, qu'on essaye de rendre le meilleur et le plus performant possible.

-M. NUZILLAT : Je vous admire car j'ai l'impression que c'est le tombeau des Danaïdes. Quand vous regardez qu'en amont, la législation faite pour les producteurs d'emballage, on a beau faire tous les efforts qu'on veut en aval en prenant toutes les mesures qui sont très louables, je pense que le travail qui doit être fait en amont par nos élus est loin d'être fait car ils sont sous la pression de lobbys importants, sachant que la France dans l'Europe est celle qui produit le plus d'emballages/personne.

-M. D'HEILLY : Sachant que le législateur ne fait pas rien quand même puisque la règle qui finance Ecofolio, Eco-Emballages est une taxe.

-M. NUZILLAT : C'est une autorisation à polluer.

-M. DELORME : La commune de St-Gengoux va suivre la décision du bureau puis du conseil communautaire. Simplement, je demande à être soutenu par des réunions auprès de nos administrés. Nous nous sommes battus, bec et ongle pour la redevance incitative puis, peu de temps après, nous allons revenir à un autre système, que je ne conteste pas, nous avons donc besoin d'aide.

-M. ECKEL : quel est le taux de la taxe?

-M. DUPLESSIS : 13,23. Elle est stable depuis longtemps. M. DUPLESSIS rassure M. DELORME en disant qu'il sera présent, ainsi que M. D'HEILLY et les membres de la commission. S'il faut faire du porte à porte, on le fera.

-M. PIERRE : Ne comptez pas sur moi car pendant 8 ans, je me suis battu de l'autre côté, en essayant de trouver les bons arguments, qui vont être démontés.

- M. VALETTE : Depuis quelques années, on était à 2 500 tonnes de traitement, on est quand même descendu à 1 800 tonnes. C'est un vrai travail de fond qui a été réalisé.

-M. PIERRE : Il ne faut pas que les poubelles d'ailleurs soient la seule cause. A chaque fois, on entend cet argument contre la redevance incitative.

-M. D'HEILLY : Le chiffre particulièrement bas plaide plutôt en faveur de la taxation.

- **Etude déchèterie** : On a demandé au cabinet TECTA de faire un diagnostic de la déchèterie de Genouilly. On va avoir des problèmes de mises aux normes assez importants qui vont engendrer pas mal de travaux. Le cabinet va les chiffrer. C'est une pièce qu'il faudra adosser au dossier de l'ancienne Communauté de Communes. On hérite d'un outil qui avait quelques lacunes en matière de mise aux normes de sécurité.

On a fait améliorer l'état du bâtiment existant (qui était en train de partir dans la pente) et ce, en partie grâce à Joël PIERRE. On a prévu d'autres travaux mais il ne faut pas trop se presser car on va attendre la finalisation du travail de TECTA pour continuer. Le gros problème de cette déchèterie, c'est la plateforme de compostage pour laquelle on n'est pas dans les normes. Pour l'instant, on peut jouer sur le fait que c'est une reprise mais il n'est pas sûr qu'à terme, on puisse garder ça.

-M. PIERRE : Les normes ont évoluées depuis la mise en place de la plateforme.

M. Dominique MORICE

Beaucoup de choses ont été dites sur l'Office de Tourisme. La saison est lancée.

- **Aide aux associations** : M. MORICE encourage le plus grand nombre à aller voir ces spectacles de qualité.
- **Rencontre avec les hébergeurs** pour la 3^{ème} année consécutive et les associations culturelles subventionnées par la communauté de communes. Très peu d'hébergeurs se sont déplacés. L'aspect positif est que les associations étaient très heureuses de se rencontrer et d'échanger. On se pose la question de continuer sur la même formule.
- **Comité de suivi de la Taxe de séjour** : c'est une société 3D Ouest qui s'occupe de relancer les hébergeurs. Il semble que tout le monde ne comprenne pas bien cette taxe de séjour. Quoiqu'il en soit, c'est un revenu à hauteur de 15 000 € pour 2016. En 2017, avec la venue des 6 nouvelles communes, on serait autour de 20 000€ ; C'est une somme non négligeable qui servira dans différents domaines (ex : signalétique). Il faut inciter les élus à faire comprendre l'intérêt de cette taxe aux hébergeurs dans leurs communes. Il faut leur faire comprendre que ce n'est pas eux qui la payent mais les personnes qui viennent séjourner sur le territoire et qu'elle est redistribuée afin que tout le monde en profite.
- **Agrandissement de l'Office de Tourisme** : le GAL va se réunir courant juillet pour le financement du local à vélos.
- **Achat de 4 vélos électriques par la ccScc** : subventionnés à hauteur de 80%. Ils vont être bientôt en service.

-Mme LANOISELET : Qu'en est-il des panneaux touristiques ?

-M. MORICE : C'est encore en cours. On a pris du retard dans ce domaine. Le temps nous manque pour finaliser, mais c'est toujours dans les tuyaux.

M. Edmond VALETTE

- **Commission Education** : Soirée où a été abordé un certain nombre de choses. Il n'était pas question de savoir seulement si l'on passait de 4.5 à 4 jours. Mais il fallait réfléchir sur ce que l'on a fait en terme de NAP, et l'approche que l'on avait auprès des enfants et le rôle des collectivités (en plus de celle des parents et de l'Education Nationale) dans l'éducation des enfants. Depuis 2 ans, on s'est beaucoup interrogé. On a donc mis en place des formations pour avoir d'autres pratiques. Suite aux questionnaires envoyés aux parents, les $\frac{3}{4}$ veulent repasser aux 4 jours mais les $\frac{3}{4}$ souhaiteraient avoir également les NAP. Quand on regarde ce qu'en disent les enseignants ou l'Education Nationale, on est un peu dans la même problématique. Il faut attendre les réponses des communes.

Si vous devez écrire à l'Inspection, il faut l'envoyer à Ben, directeur des services.

Il a été décidé que l'on partirait donc sur 4 jours en 2 temps, certainement à la rentrée. Il faut bien entendu demander l'aval du conseil d'école.

Puis, il faut envoyer les délibérations à Ben (Inspecteur de l'Académie de Tournus).

Dans un 2nd temps, tout le monde passerait à 4 jours en 2018.

Certains veulent encore continuer une année car ils se sont engagés.

Il faut à la fois soutenir nos enseignants et nos personnels face aux enfants parce qu'il y a une vraie crise. Partout, on nous dit que les rapports sont difficiles. Si on devait stopper les NAP, on devrait remettre une petite partie de ce budget dans la formation pour le personnel petite enfance. En juillet, on devrait pouvoir vous proposer un plan de formation sur l'ensemble des personnels qui sont en relation avec la petite enfance. On envisage un véritable plan de formation sur l'ensemble de notre personnel (écoles et petite enfance) en 6 petites formations sur l'ensemble du territoire. Il y a des pratiques à changer, certaines choses sont difficiles à entendre. La discussion est en mouvement pour partir sur 4 jours d'ici 2018.

- Audit de territoire :

Avec le tourisme et la petite Enfance, il a été entrepris un audit de territoire. Beaucoup de maires ont été contacté par Amrane TEBAI pour remplir le questionnaire afin d'avoir une photographie excessivement précise sur un certain nombre de domaines car nous en avons besoin. Il est demandé aux maires de bien l'accueillir et, en cas de réponse inconnue, de bien vouloir chercher la personne compétente pour lui répondre. A partir de cet audit, il sera possible de travailler sur une certaine forme de stratégie dans un certain nombre de domaines qu'il nous semble important de rendre cohérent pour notre territoire.

- Mutualisation :

- Pendant l'absence de Chantal PACAUD, il a été attribué 2 personnes pour se charger de ce dossier : Laëtitia RENAUD et Pauline BURA. On va essayer de ne pas les surcharger. Avec le Centre de gestion, il va falloir qu'on remette en place le schéma de mutualisation. Avec l'ATD, on va essayer de récupérer un maximum de données pour pouvoir monter un projet sur l'assurance pour le 1^{er} janvier 2019 sur les données que les maires ont données, en sachant que tout le monde n'a pas répondu. Le but sera de baisser les coûts.

- Voirie :

M. VALETTE fera un tour pour voir comment cela a fonctionné cette année. Afin de vérifier s'il n'y a pas moyen d'aider certains secteurs afin de voir si l'on peut faire baisser les coûts par la mutualisation.

M. Michel DUCHAMP

- Photovoltaïque : Le projet de Sassangy bénéficie d'une étude conduite par un cabinet lyonnais Espul. C'est une étude de faisabilité économique et administrative.

Le rendu se fera la 1^{ère} semaine de juillet. On constituera ensuite un appel d'offres pour avoir un opérateur qui pourra intervenir sur la construction et la mise en œuvre de ce site photovoltaïque.

- 2 dossiers en gestation : photovoltaïque de toiture. A partir de l'automne, va être fait un travail sur le cadastre solaire. En même temps, on prépare une **campagne de communication** pour expliquer comment s'y prendre pour mettre en œuvre un projet photovoltaïque sur sa maison. Préparation d'un dossier technique et financier sur la mise en œuvre de ces projets.

- Mobilité : une étude très intéressante avait été faite par l'Agence d'Urbanisme ainsi qu'une 2nde étude plus sommaire faite par les étudiants de l'IUT du Creusot. Cette enquête avait pour but de savoir comment les gens vivent la mobilité sur le territoire.

On fera un compte-rendu public de ces études au conseil communautaire. D'autre part, on commence à réfléchir sur notre territoire à des actions concrètes en matière de mobilité.

Ex : faire des points stop, de co-voiturage. On va aussi voir le transport public afin de savoir s'il répond aux besoins de la population.

- **SYDESL** : il y a un engagement nouveau en matière de transition énergétique. Il a constitué une commission de transition énergétique qui inclut principalement les territoires à Energie positive mais pas seulement. L'un des actes concrets est la constitution d'une société d'économie mixte permettant de soutenir et de financer des projets de transition énergétique. Par ex : ceux de Bissey ou de Sassangy. M. DUCHAMP souhaite que la c.c.S.c.c. participe à cette société d'économie mixte pour soutenir aussi nos propres projets.

- **Logique du TEPos** : Une réunion s'adresse aux 6 nouvelles communes que nous accueillons : 19 juin à 18h30 afin de parler de ce programme, de ce dont nous voulons faire ensemble. Elle devrait avoir lieu à Genouilly.

- **Projet de Bissey-sous-Cruchaud** : Il traîne depuis 8 ans. Il y a 2 sites en projet qui sont à 1 km l'un de l'autre. Le projet de Bissey-sous-Cruchaud butte sur une contrainte rédhibitoire qui est celle du raccordement qui fait 15 km pour aller à St-Laurent d'Andenay. Cela coûte 1 300 000€. Du fait qu'il y est ce 2^{ème} projet à Sassangy, il est venu l'idée de combiner ces 2 projets et d'aller ensemble à St-Laurent d'Andenay en partageant le coût de la tranchée et du raccordement.

La 2^{ème} idée est d'en faire un financement participatif qui engage nos communes et nos citoyens. Les élus ont donc pris contact avec Enercop. Le bail de location du terrain avec Cap vert n'a pas été renouvelé. Il a été décidé de faire un nouvel appel d'offres pour choisir un nouveau partenaire. Cela devrait permettre de faire accélérer les choses.

Mme Joëlle PACAUD

- **Commission Petite Enfance** : Un petit groupe de travail s'est constitué et s'est réuni 2 fois pour travailler sur la difficulté des remplacements et des coûts que cela implique.

- **Commission Enfance /jeunesse** : elle s'est réunie le 04 mai pour parler des 2 fonctionnements : la gestion directe et la DSP par le biais de l'IFAC. Il faut travailler sur l'harmonisation des tarifs. Une réflexion est faite aussi sur les mercredis mais qui sera conditionné sur ce qui se fera au niveau des rythmes scolaires.

Une réflexion est menée aussi sur les ados, en prenant appui sur ce qui est déjà fait avec le collège de St-Gengoux. Il faut voir dans quelle mesure on peut entreprendre ce travail avec le collège de Buxy. Il faut réfléchir à ce que l'on met sur le territoire de manière équitable pour les 36 communes.

- **Sports** : on a travaillé avec l'OISCC pour faire une planification avec le gymnase des Raveaux, vu que le gymnase de la Varandaine sera indisponible pendant toute l'année future. Tout le monde faisant beaucoup d'effort, en particulier les associations et le collège, on arrivera à trouver des solutions, en réalisant des conventions avec les différents espaces d'accueil.

Au niveau de l'OISCC, il y a 1 310 adhérents, 52% ont moins de 18 ans et 80% qui émanent de notre territoire. 30 communes sont représentées sur les 36 et ce ne sont pas les nouvelles communes qui viennent d'intégrer notre territoire. Ce sont celles qui sont le moins peuplées et qui ont le moins d'adeptes sur cette partie sport.

Mme PACAUD rencontre Mme FAVIER, la conseillère pédagogique en matière de sports à l'Education Nationale pour faire un bilan par rapport à l'occupation du gymnase par les écoles. L'année prochaine, nous ne pourrons pas accueillir les écoles primaires au gymnase

des Raveaux car c'est le collège qui est prioritaire. Il serait intéressante qu'elle soit notre personne ressource pour faciliter la planification des écoles, de voir s'il est envisageable de travailler par cycle.

- **Social** : Mme PACAUD a repris avec Emma SAVE les conventions avec Vitaris et ADMR pour les remettre à jour. Il faudra rajouter les 6 communes qui nous ont rejointes.
- **Audit de territoire** : En appui de ce qu'a dit M. VALETTE, l'objectif est bien de faire un point de situation dans les différents domaines de l'éducation, la culture, le sport et les actions en matière de la jeunesse (indépendamment de nos ALSH), et en aucune façon en état de projet, ou de prévision.

M. René DELORME

- **Développement économique** : il ne peut se faire sans l'aide de la Chambre de commerce, la Chambre des métiers et de l'Artisanat. Ils ont rencontré Mme LOISY, responsable du pôle développement des entreprises et du territoire le 15 juin. Courant juillet, ils vont rencontrer le directeur M. BRIET. Le but de ces entretiens est premièrement l'organisation d'une réunion de travail avec les entreprises du BTP du secteur de la ccScC. Il sera communiqué l'animation de cette journée qui devrait se dérouler normalement le samedi 09 septembre à St-Gengoux. Deuxièmement, il sera élaboré une banque de données pour communiquer les informations utiles et nécessaires afin de pouvoir informer les élus de la ccScC et pouvoir aider nos artisans et commerçants en difficulté ou qui souhaitent s'installer ou se développer dans leur communes. Pour l'instant, le développement économique démarre mais rapidement il sera possible de communiquer des informations plus précises.

M. DUPLESSIS reprend la parole pour souligner qu'il y a un souhait réel de mettre en place des ateliers, si possible 1/trimestre. Cela ne va pas être très simple car cela demande un rythme de réunion, vu qu'on est déjà en PLUi. On essaiera d'en faire 2 sur le 2nd semestre et de tourner au maximum sur les communes. On essaiera de mailler le territoire avec des thématiques concrètes (tourisme, agriculture, artisanat, viticulture...). Ce sera des petits ateliers et, en fonction du lieu, on maillera avec les élus du secteur.

M. Jean-Pierre BILLON

- **Diagnostic** : le dossier continue
- **Montée en débit du secteur nord-ouest**: Point avec le président. Rencontre avec M. MARTIN, directeur de la fibre optique au CD71 pour comprendre les marches de manœuvre.

M. DUPLESSIS intervient pour dire que suite à un mail reçu, le dossier est complexe car le projet est financé à la moitié.

M. BILLON explique qu'en 2012, la fibre optique a été réalisée entre la CUCM et le Grand Chalon. Il y a eu 3 fourreaux d'installés : 1 fourreau pour la fibre, 1 fourreau « au cas où », 1 fourreau pour la maintenance. Le hasard du montage financier qui a été fait c'est que le

CD71 a financé 50% de la partie du Grand Chalon. Les 2 communautés se sont dits qu'elles en paieraient chacune la moitié. Le CD71 est donc propriétaire d'une partie de la moitié de la fibre qui s'arrête au Martrat. Le Conseil départemental est opérationnel sur la partie est et pas sur la partie ouest. On peut donc en utiliser la moitié et pas l'autre.

Le dossier est donc compliqué car ce ne sont pas les mêmes propriétaires.

M. DUPLESSIS ajoute qu'il a été engagée une action de soutien sur ce secteur et on la poursuivra.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

- Mme LAGRANGE : elle s'est rendue à l'Assemblée Générale de l'ADMR. Cette association fait un travail remarquable sur notre secteur. En ce qui concerne la ccScc, il y a 7 communes qui bénéficiaient du service de l'ADMR en 2016. Auparavant, la Communauté de Communes « Entre la Grosne et le Mont-Saint-Vincent » versait une subvention de 23 500€ à l'ADMR qui couvrait les frais administratifs de la secrétaire qui gérait les plannings (souvent difficile à gérer). Cette difficulté est due à une carence de personnel qui influe sur les soins aux personnes. Cela nécessite parfois d'en refuser. Avec la crise du chômage, cette situation est difficilement entendable.

Sachant que cette subvention ne sera pas reconduite par la ccScc, on se demande comment cette association va fonctionner. Quand on parle de services publics vis-à-vis des ordures ménagères, le service à la personne devient aussi un service public. Travaillant dans ce domaine, elle comprend les difficultés que les personnes âgées ont pour rester à leur domicile, elle s'interroge beaucoup sur le devenir du maintien à domicile.

M. DUPLESSIS : il remercie Mme LAGRANGE d'avoir représenté la ccScc. Le président M. ECKEL a alerté sur ce problème. La ccScc sera attentive. La communauté de commune est obligée d'avoir un soutien uniforme par rapport aux associations, que ce soit l'ADMR de Buxy ou celle de St-Gengoux. Il faut rencontrer tous les acteurs pour avoir une action similaire sur l'ensemble du territoire. L'aspect de maintien à domicile est évoqué à chaque réunion PLUi et sera un des grands enjeux du PLUi, avec des actions à mettre en place. C'est un des services prioritaires à mettre en place, avec l'aménagement des transports pour améliorer la mobilité sur notre territoire.

M. DUPLESSIS salue la participation importante des réunions de secteur PLUi avec engouement pour le dialogue et le partage, et remercie les responsables de secteurs pour leur travail de synthèse remarquable. Il constate une continuité dans la réflexion et dans l'aménagement du territoire. ca va nous engager au niveau du PADD dans un avenir certain sur 5 ans.

Lors du conseil communautaire du 12 juillet, on fera une réunion de synthèse de ces réunions de secteurs. On essaiera d'en tirer les axes prioritaires pour ce PADD.

Il vous sera distribué le mémento du diagnostic. Il est demandé aux délégués d'en prendre connaissance pour en discuter ensemble le 12 juillet.

- Mme LANOISELET : Elle propose de collecter les procès-verbaux lors des élections législatives. Elle propose aux maires de les emmener à Buxy pour les communes qui dépendent de la compagnie de gendarmerie de Chalon. Les inscriptions se font auprès de Madame le maire ou envoyer un mail à la commune et non auprès du policier qui procède au dépouillement.

Concernant les cartes nationales d'identité, elles se font désormais sur rdv. Mme LANOISELET demande aux communes de pouvoir aider leurs administrés à préparer leur dossier en amont et si possible leur donner le document Cerfa. Cela faciliterait grandement le travail et le lien de proximité auquel tout le monde est attaché.

- M. GORGE : on a reçu en mairie une circulaire du préfet pour revoter une délibération sur la péréquation. Il donne 2 mois pour voter.

- M. DUPLESSIS : il pense que c'est tous les ans. Si cela correspond à ce que les communes ont déjà voté, ce n'est pas la peine de la refaire. Un mail sera envoyé dans la semaine.

- M. GORGE : Il a vu dans la presse qu'il y aurait une crèche privée à Marcilly et Saint-Boil.

- Mme PACAUD : Le projet à St-Boil est une MAM (association d'assistantes maternelles) qui n'a pas un caractère collectif. Les Assistantes Maternelles choisissent d'accueillir les enfants individuellement mais dans un accueil partagé. Par rapport à Marcilly, il y a une étude pour voir si oui ou non, il y aurait matière à proposer un dossier pour obtenir un agrément.

- M. FLORET : est-ce que les conseils communautaires continueront à se dérouler les 3^{ème} mercredis du mois ?

- M. DUPLESSIS : Oui. Il n'y a que pour le mois de juin et juillet qu'on a décalé les dates par rapport aux disponibilités de l'Agence d'urbanisme.

-

- M. NICOLAS : l'acheminement des plis pour les élections législatives est bien lié à la gendarmerie et non à la circonscription ?

- Mme LANOISELET confirme.

- M. DELORME : la brigade de gendarmerie de St-Gengoux n'a encore reçu aucun document de la préfecture. Dès qu'ils les ont, ils les enverront à toutes les communes comme la dernière fois.

M. DUPLESSIS laisse la parole à M. Gérard MAÎTRE, maire de Jully-lès-Buxy.

M. MAÎTRE : Après cet ordre du jour plus que copieux, et un nombre de délibérations impressionnantes, il propose le verre de l'amitié.

Conseil Communautaire du 07 juin 2017

COMMUNE	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	M. Alain PARISE		
BISSY-SUR-FLEY		Mme Christine REBOURGEON	
BURNAND	M. Christian GALLAND		
BUXY	Mme Dominique LANOISELET		
BUXY	M. Daniel DUPLESSIS		
BUXY	M. Pascal FLORET		
BUXY	Mme Isabelle THOMAS		
BUXY	Mme Marie- Rose DESBRIERE		
BUXY	M. Bernard BREDEL		
CERSOT	M. Didier VERJUX		
CHENÔVES	M. Jean GRESSARD		
COLLONGE EN CHAROLLAIS	Mme Josette LAGRANGE		
CULLES-LES-ROCHES	M. Michel DUCHAMP		
FLEY	M. Jean-Noël GORGE		
GENOUILLY	M. Roger BERTRAND		
GERMAGNY	M. Alain JANDOT		
GRANGES	M. Antonio PASCUAL		

GRANGES	Mme Virginie GAREL		
JULLY-LES-BUXY	M. Gérard MAÎTRE		
LE PULEY	Mme Marie-France VIROT		
MARCILLY-LES-BUXY	M. Jean-Pierre BILLON		
MESSEY-SUR-GROSNE	Mme Joëlle PACAUD		
MESSEY-SUR-GROSNE	M. Jean-Pierre PERRUSSON		
MESSEY-SUR-GROSNE	M. Alexandre DUPARAY		
MONTAGNY-LÈS-BUXY	M. Pierre ROBIN		
MOROGES	M. Pierre D'HEILLY		
MOROGES	M. Robert NUZILLAT		
ROSEY	M. Christian MENAGER		
SAINT-BOIL		Mme Christine LABRY	
SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL	M. René DELORME		
SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL	M. Alain ECKEL		
SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL	M. Joël PIERRE		
ST-GERMAIN-LES-BUXY	M. Michel LANGLOIS		
SAINTE-HELENE	M. Hubert GROUSSON		
SAINTE-HELENE	M. Claude-Bernard GAGNIARRE		
SAINT-MARTIN D'AUXY	M. James GESTE		
ST-MARTIN-DU-TARTRE	M. Michel PINGEOT		

SAINT-MAURICE-DES-CHAMPS	M. Roger PLANTIN		
SAINT-PRIVE	M. Antonio BARETELLA		
SAINT-VALLERIN	M. Dominique MORICE		
SANTILLY	M. Maurice BLONDEAU		
SASSANGY	M. Philippe L'HUILLIER		
SAULES	M. Edmond VALETTE		
SAVIANGES	M. Denis MORAIN		
SERCY	M. Daniel NICOLAS		
VAUX-EN-PRE		M. Jean-Pierre FENOGLIO	